

**Séance du Conseil général du mardi 26 juin 2018**  
**Réponse à la question écrite n° 34 du groupe HSA**  
**intitulée : "Rapport final du CFI : quelle mise en œuvre**  
**des recommandations ou exigences émises"**

A la question écrite de M. Pedreira, le Conseil communal apporte les réponses suivantes :

***Pénalité de frs 100'000.- pour les travaux de rénovation de l'école primaire***

Il n'y a pas que l'observateur qui reste dubitatif, le Conseil communal également puisqu'à ce jour, il n'a reçu **aucune information officielle** de la part des autorités cantonales l'informant de sanctions liées au subventionnement des travaux de rénovation de l'école primaire. Récemment, une délégation du Conseil communal a rencontré les autorités cantonales compétentes en la matière. La délégation était conduite par le Ministre chargé du dossier. Tous ont confirmé qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant quant à une pénalité financière. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une éventuelle décision.

Le Conseil communal n'a pas l'impression que la confiance de la population ait été entachée par ces polémiques, du moins cela ne s'est pas traduit dans les urnes lors des dernières élections communales. Elections qui se sont déroulées après la publication du rapport du CFI.

***Respect des procédures par le Conseil communal***

Le Conseil communal a toujours veillé à respecter les dispositions légales, tant dans le domaine des marchés publics que dans les autres domaines. Il arrive toutefois que la complexité des procédures soit telle que des erreurs peuvent être commises, comme le mentionne justement le rapport du Gouvernement. D'autre part, il n'est pas mentionné dans le rapport du CFI que la commune doit s'adresser aux services de l'Etat pour ce genre de dossier.

***Indemnités versées à trois conseillers communaux***

Pour ce point ainsi que les deux suivants, le Conseil communal a été informé récemment que l'affaire était en cours par le ministère public en date du 10 juin 2018 suite à dénonciations. Aussi, le Conseil communal ne communiquera pas sur ce dossier dans l'attente d'une décision de justice.

***Consultation d'un expert neutre en matière de LPP***

Les contrats LPP en vigueur dans la commune ont été soumis à un expert neutre afin qu'il se détermine sur les éventuels points problématiques. Il devrait rendre son rapport sous peu.

***Soutien au FC Bassecourt***

Au sujet du soutien apporté au FC Bassecourt, tout est mentionné dans le rapport du CFI. Il n'apporte pas d'autres commentaires de la part du Conseil communal. Tout au plus, le Conseil communal rappelle que **toutes les décisions prises** sont en conformité avec les dispositions légales et les normes en vigueur, comme le mentionne le rapport du CFI.